

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Stéphane BAZONNET, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BAZONNET, Maire, M. Guy PENVERN, Mme Alexandra JIRACEK, Mme Anne De Mulder, adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Anne DECARNELLE, Ludovic GRANDJEAN, Myriam BAZONNET, Ludovic LACORD, Michel BOUTEL

Absente et représentée : Mme Amandine GODIN, procuration à M. Stéphane BAZONNET

Absent : Mathieu RICHARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Alexandra JIRACEK a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Puis, il est fait lecture du compte-rendu de séance du 24 juin 2025 qui est adopté à l'unanimité et signé par le Président et le secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal.

On passe ensuite aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2025_20 –Approbation du renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL

Monsieur le Maire explique que la convention passée en 2022 avec le Centre de Gestion pour l'établissement des dossiers de retraite du personnel auprès de la CNRACL a expirée le 12 septembre 2025. Un renouvellement de cette convention a été proposé par le Centre de Gestion pour une durée de 3 ans. Pour 2025, le coût horaire de la prestation du C.I.G. est fixé à 36 € par heure de travail pour les collectivités de moins de 1000 habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix Pour, autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le C.I.G. de la Grande Couronne d'une durée de trois ans.

Vote : 10 voix Pour

2025_21 –Approbation de la remise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030

Monsieur le Maire explique que le CIG souscrit pour le compte des collectivités et établissements publics de la Grande Couronne d'Ile-de-France, un contrat-groupe d'assurance les garantissant contre tout ou partie des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires liées à l'absentéisme de leurs agents.

En tant qu'adhérent au contrat groupe 2023-2026, notre couverture prendra fin le 31 décembre 2026. Le CIG remet en concurrence le contrat-groupe statutaire et pour pouvoir bénéficier des résultats de la consultation

et éventuellement, adhérer au prochain contrat-groupe, il est nécessaire de mandater le CIG.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix Pour, autorise le Maire à mandater le CIG pour la remise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027-2030.

Vote : 10 voix Pour

2025_22 –Approbation de la suppression de 2 emplois

Monsieur Le Maire explique que suite à la création de 2 emplois permanents à temps non complet : agent polyvalent de restauration scolaire et agent de surveillance des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2025, approuvé par le Conseil Municipal le 24 juin dernier, les 2 emplois à temps non complet à durée déterminée et au vu de l'avis du comité social territorial en date du 30 septembre 2025, non plus lieu d'exister.

Monsieur Le Maire propose, par conséquent la suppression de ces 2 emplois à compter du 1^{er} octobre 2025 et précise que le tableau des effectifs sera remis à jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix Pour, approuve la suppression de ces 2 emplois.

Vote : 10 voix Pour

2025_23 –Approbation du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire explique que suite aux suppressions et créations des postes qui ont été effectuées concernant l'agent de surveillance de services périscolaires et l'agent polyvalent de restauration, le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

Filière TECHNIQUE (Service Technique)									
Emploi	Catégorie	Ancien effectif			Nouvel effectif			Durée hebdo, du poste en H/Mns	Durée hebdo, du poste en centième
		Contractuel	Non titulaire	Titulaire ou Stagiaire	Contractuel	Non titulaire	Titulaire ou Stagiaire		
Adjoint Technique Territorial	C	1					1	12h36 annualisé	12,60 annualisé
Adjoint Technique Territorial	C	1			0			7h50 annualisé	7,83 annualisé
Filière ANIMATION (Service Animation)									
Adjoint Technique Territorial	C	0					1	7h50 annualisé	7,83 annualisé

Après délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix Pour, approuve le nouveau tableau des effectifs, ainsi modifié.

Vote : 10 voix Pour

2025_24- Approbation d'un nouveau représentant du collège des agents communaux au sein du CCAS

Le Maire informe que suite au départ pour mutation de madame Stéphanie Couturier, il convient de nommer un nouveau délégué représentant le collège des agents.

Le Maire propose à l'Assemblée Madame Sandrine Brohet secrétaire de Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à 10 voix Pour, cette proposition.

Vote : 10 voix Pour

2025_25 – Approbation du remboursement des frais kilométriques pour agent en mission

Monsieur Le Maire explique que des frais de déplacement professionnel peuvent être partiellement ou totalement pris en charge lorsque les agents se déplacent hors de leur résidence administrative ou familiale dans le cadre d'une mission autorisée par l'autorité compétente.

De ce fait, il propose le remboursement des frais kilométriques pour les agents utilisant leur véhicule personnel,

sous certaines conditions : l'agent doit être détenteur d'un ordre de mission, justifier de la puissance fiscale du véhicule utilisé en fournissant la photocopie de la carte grise, avoir souscrit une police d'assurance qui prendra en charge les dommages éventuellement occasionnés.

Il présente un tableau du barème indicatif sur lequel pourrait être calculé l'indemnité :

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2000 km	de 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Monsieur le Maire propose que les kilomètres pris en compte seront ceux entre la résidence administrative donc l'adresse de la Maire et l'adresse du lieu où s'effectuera la mission.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur Le Maire

Vote : 10 voix Pour

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la dissolution du SIEED au 1^{er} janvier prochain, la CCPH doit nommer 36 délégués titulaires et 36 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE), syndicat chargé du traitement des déchets.

Pour se faire, la CCPH demande au commune de confirmer avant le 21 octobre prochain, le nom des représentants de chaque commune.

Monsieur Le Maire informe qu'il n'y a pas de changement pour Saint-Martin-des-Champs :

Titulaire : Decarnelle Anne et Suppléant : Godin Amandine

Monsieur Le Maire explique que suite à un mail de SAUR nous demandant si nous souhaitons revaloriser nos tarifs pour l'année 2026, il a répondu dans la négative car au vu des élections municipales qui auront lieu très prochainement, il serait plus juste que la prochaine équipe prenne la décision, les tarifs resteront donc inchangés pour 2026.

Monsieur Le Maire précise qu'au vu des prochaines élections municipales, la commission de contrôle des listes électorales devra se réunir entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025.

Monsieur Penvern Guy explique qu'il a reçu via son téléphone portable des réclamations de la part d'un administré avec à l'appui des photographies concernant l'entretien du village.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal souligne la difficulté à répondre par ce système de communication et décide que dorénavant les habitants devront adresser un courrier à Monsieur Le Maire ou bien prendre rendez-vous afin que des réponses puissent leur être apportées.

Madame Anne De Mulder explique que suite à la nécessité de changer l'ordinateur de la secrétaire de mairie qui devra prochainement être pourvu de « Windows 11 pro » afin de répondre aux exigences des logiciels utilisés quotidiennement, des devis ont été effectués avec 2 solutions distinctes :

- Berger Levraut proposait un devis de 2179€20 TTC, comprenant : l'ordinateur, l'abonnement pour Microsoft 365, l'abonnement pour l'anti-virus et l'installation des logiciels Berger Levraut avec la migration des données. Avec un coup annuel, d'utilisation des logiciels de 3064€ HT.

- Pulp Informatiques proposait un devis de 1802€68 TTC, comprenant : l'ordinateur, l'antivirus, migration des données, mise en place d'un Cloud avec une sauvegarde quotidienne. En y ajoutant Berger Levraut avec la mise en place de WeMagnus qui offre les mêmes services mais en Cloud pour un coût de 3090€ HT annuel (contre 3064€ HT actuellement), sans frais supplémentaire pour la migration des données existantes.

Madame Anne De Mulder conclue qu'au vu de la mise en sécurité des données de la Mairie, la deuxième proposition répond davantage aux besoins et pour un coût inférieur. Monsieur Le Maire a donc signé les devis avec

Pulp Informatiques pour l'ordinateur et Berger Levrault pour WeMagnus.

Madame Anne De Mulder explique que Monsieur Tegero-Latour s'est rapproché d'elle afin de savoir s'il était possible d'avoir la salle polyvalente un mardi par mois dans le cadre d'un nouveau projet : Les sons du mardi des chants. L'objectif principal étant de proposer une scène ouverte musicale gratuite afin de promouvoir la musique et de proposer un lieu d'expression des talents.

Monsieur Ludovic Lacord demande si Monsieur Tegero-Latour aura une assurance qui couvrira ces événements, Madame De Mulder Anne se rapprochera de Monsieur Tegero-Latour et si la réponse est positive, le Conseil Municipal, après discussion accepte le prêt de la salle.

Madame Anne De Mulder explique qu'au vu de l'état de certaines tables de la salle polyvalente, elle a effectué des recherches pour pouvoir budgétiser leur remplacement (intégral ou plateau uniquement). Elle souhaiterait de l'aide afin de quantifier le nombre de tables concernées, Madame Decarnelle s'est proposée.

Madame Anne De Mulder a fait un point sur la manifestation du Beaujolais nouveau qui aura lieu le 21 novembre prochain, elle effectue actuellement des comparaisons de prix pour les achats de cette manifestation.

Madame Anne De Mulder explique qu'un travail est en cours concernant la location de la salle polyvalente, certains points de la convention devront être modifiés. Une proposition sera faite au prochain Conseil Municipal.

Madame Alexandra Jiracek annonce que pour le Marché de Noël qui aura lieu le dimanche 7 décembre, nous sommes complets, l'ensemble des tables a été réservé pour 20 exposants. Madame Myriam Bazonnet se chargera de préparer l'affiche à diffuser.

Madame Alexandra Jiracek, explique que suite à un état des lieux de la salle polyvalente, il a été constaté que les peintures extérieures des portes auraient besoin d'être refaites : Monsieur Le Maire précise que cela devrait être programmé aux beaux jours.

Monsieur Ludovic Lacord demande ce qu'il est envisagé par rapport aux déchets de terre dû à un dépôt sauvage au château d'eau à Elleville, Monsieur Le Maire explique qu'il verra s'il y a la possibilité de l'étaler, comme cela a pu être déjà fait dans le passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 51.

Le secrétaire de séance
Alexandra JIRACEK

Le Président de séance
Stéphane BAZONNET